

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

TRANSPORTS

Météo-France

Décision du 21 janvier 2022

fixant les taux de promotion dans le corps des techniciens supérieurs de la météorologie pour les années 2022 à 2025

NOR : TRAD2202338S

(Texte non paru au journal officiel)

Par décision de la présidente-directrice générale de Météo-France en date du 21 janvier 2022, les taux de promotion dans le corps des techniciens supérieurs de la météorologie permettant de déterminer le nombre maximum des avancements pouvant être prononcés, d'une part, au grade de technicien supérieur de la météorologie de première classe au titre des années 2022 à 2025 et, d'autre part, au grade de chef technicien de la météorologie au titre des années 2022 à 2024, en application du décret n° 2011-1139 du 21 septembre 2011 modifié portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs de la météorologie, figurent en annexe à la présente décision.

ANNEXE

(En pourcentage)

CORPS ET GRADES	2022	2023	2024	2025
<i>Corps des techniciens supérieurs de la météorologie</i>				
Technicien supérieur de la météorologie de 1 ^{ère} classe...	34	34	34	34
Chef technicien	14	14	14	